



République Française
Département de la Mayenne
Commune d'Evron
53600 EVRON

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 053-200084697-20250327-DEL2025021-DE



DEL n° 2025_021

Objet : Répartition de la subvention 2025 pour les associations sportives

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **27 MARS**, à 20 h, les membres du conseil municipal d'Evron, légalement convoqués le 20 mars 2025, se sont réunis à la salle du conseil de la mairie d'Evron sous la présidence de Monsieur Joël BALANDRAUD, Maire

Présents : BALANDRAUD Joël, DEJARDIN Adélaïde, SUHARD Maurice, DUTERTRE Isabelle, LANGEVIN Claude, LECHAT-GATEL Sophie, METAIRIE Fabrice, VERDIER Blandine, MEIGNAN Jean-Philippe, BRETON Marie-Thérèse, JEMON Didier, FORTIN Alain, FOURNIER Vincent, CHOUPEAUX Catherine, MOISY Marie-Claire, FOUCAULT Pascal, MASSEROT Sylvie, TABARD Valérie, LEVRARD Laurence, ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON Nathalie, FANOUILLET Frédéric, CHARTIER Gwénaëlle, LEROY Sandrine, CHAPRON Jérémy.

Conseillers Municipaux excusés : ANGELIAUME Chantal, NOULLEZ Christophe, REAUTEZ-CHAPEAU Céline, BELGHAZI Félicie.

Conseillers Municipaux absents : BERTIN Patrick, LANDAIS Thierry, VAIGREVILLE Rachel, LECOURT Pierre, GUEDON Jean-Charles.

Assistaient également : GAUFFRE Etienne, directeur général des services, RITOUET Thierry, directeur général adjoint des infrastructures, VEGEE Evelyne, directrice générale adjointe des ressources, PICHOT Marie-Claude, directrice des finances et de la commande publique et LAMBERT Emilie, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : LEROY Sandrine

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 24

Pouvoirs : 3

ANGELIAUME Chantal donne pouvoir à FOURNIER Vincent

NOULLEZ Christophe donne pouvoir à DEJARDIN Adélaïde

REAUTEZ-CHAPEAU Céline donne pouvoir à LEVRARD Laurence

Objet : Répartition de la subvention 2025 pour les associations sportives

Le conseil municipal,

VU la délibération n° DEL 2025_003 du conseil municipal en date du 30 janvier 2025 allouant une subvention de 59 000 € aux associations sportives,

CONSIDÉRANT la proposition de l'Office Municipal des Sports et de la commission sports quant à la répartition de l'enveloppe de 59 000 €,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :
 (voir le détail dans le tableau ci-dessous)

VALIDE le montant des subventions versées au titre de l'année 2025 aux associations sportives Évronnaises selon le tableau joint. Il est précisé que les subventions seront versées directement aux associations qui figurent sur cette liste.

SECTIONS	MONTANT	NE PARTICIPENT PAS AU VOTE ET SE RETIRENT	Votants	Abstention	Contre	Pour
C.A.E. OMNISPORTS	350,00 €		27	0	0	27
C.A.E. ATHLETISME	2 646,00 €		27	0	0	27
C.A.E. CYCLISME	1 450,00 €		27	0	0	27
C.A.E. ESCALADE	1 120,00 €		27	0	0	27
C.A.E. FOOTBALL	8 587,00 €		27	0	0	27
C.A.E. GYMNASTIQUE Volontaire	1 076,00 €		27	0	0	27
C.A.E. HALTEROPHILIE	3 118,00 €		27	0	0	27
C.A.E. HANDBALL	5 890,00 €		27	0	0	27
C.A.E. JUDO	823,00 €		27	0	0	27
C.A.E. NATATION	1 730,00 €		27	0	0	27
EVRON PETANQUE	1 417,00 €		27	0	0	27
C.A.E. ROLLER SKATING	2 134,00 €		27	0	0	27
C.A.E. TENNIS	3 341,00 €		27	0	0	27
C.A.E. TIR A L'ARC	716,00 €		27	0	0	27
C.A.E. VOLLEY-BALL	1 538,00 €		27	0	0	27
C.A.E. VTT	1 935,00 €		27	0	0	27
ALERTE BADMINTON	822,00 €		27	0	0	27
ALERTE BASKET-BALL	4 580,00 €		27	0	0	27
ALERTE Gymnastique Rythmique	2 218,00 €		27	0	0	27
ALERTE TENNIS DE TABLE	1 652,00 €	F. FANOUILLET	26	0	0	26
ART VIET VO DAO	458,00 €		27	0	0	27
LA PALANQUEE DES COEVRONS (Plongée)	1 260,00 €		27	0	0	27
MANA' AU COMPÉTITION	1 039,00 €		27	0	0	27
C.A.E. VOILE	366,00 €		27	0	0	27
L'ÉCHIQUIER COEVRONNAIS	492,00 €		27	0	0	27
Cyclo club des Coëvrons	286,00 €		27	0	0	27
CAPOIERA	660,00 €		27	0	0	27
Les petits bolides du Luatais	1 079,00 €		27	0	0	27
AS Football Châtres-la-Forêt	1 093,00 €		27	0	0	27
ES Football St-Christophe du Luat	1 529,00 €		27	0	0	27
SOUS-TOTAL	55 405,00 €					
Office Municipal des Sports	250,00 €		27	0	0	27
Reliquat (1)	3 345,00 €		27	0	0	27
TOTAL GÉNÉRAL	59 000,00 €					

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandrine LEROY

Le Maire,

Joël BALANDRAUD

